Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 2 février 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-05

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTANT, BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, Madame MAUPU.

Etaient absents excusés : Mesdames NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame GERVAIS, COLIN ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Objet

Subventions aux associations

Nom de l'association bénéficiaire	Montant en euros
Amicale des Anciens Travailleurs	18 250 €
Association des Familles de France	600 €
Secours Catholique	305 €
Association Arts Loisirs cheveux d'argent	150 €
Secours populaire	305 €
Ensemble (subvention exceptionnelle pour permettre l'achat de glacières)	1 194€

Certains membres du CA étant par ailleurs membres d'associations concernées par l'attribution de subventions, ils s'abstiennent pour le vote, à savoir Mme Vidard, Mme Deloignon, Mme Boutant, Mme Maruitte, M. Guillet, Mme Gervais.

Le Conseil d'Administration a validé, à l'unanimité, le montant des subventions ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 2 février 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-04

Objet

Tarif du séjour seniors en vacances

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTANT, BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, Madame MAUPU.

Etaient absents excusés : Mesdames NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame GERVAIS, COLIN ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Un voyage à Gerardmer est organisé par le CCAS dans le cadre du programme « Séniors en vacances » du 27 mai au 3 juin 2023.

Il est proposé de fixer le tarif de ce séjour comprenant l'hébergement, la pension complète, les animations et le transport comme suit :

- Habitants de Déville : 665 €
- Habitants hors Déville : 700 €
- Chambre individuelle : supplément de 80 €

Ce tarif comprend : le séjour en pension complète, la taxe de séjour, les excursions et visites, le transport aller / retour et sur place.

Une convention sera passée avec l'ANCV dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ». Les personnes remplissant les conditions de ressources pourront ainsi bénéficier d'une réduction de 180€ sur le montant du séjour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, d'adopter les tarifs du voyage conventionné ANCV qui aura lieu du 27 mai au 3 juin 2023 à Gerardmer.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

C.C.A.S de DÉVILLE lès ROUEN 76250 Seine-Maritime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 2 février 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-03

Objet

Plan de formation 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTANT, BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, Madame MAUPU.

Etaient absents excusés : Mesdames NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame GERVAIS, COLIN ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

L'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation issue de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 et renforcée par la loi du 19 février 2007. Celui-ci répond simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs hiérarchisés en fonction des capacités financières du CCAS. Il est institué pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2023 et il est soumis à l'avis du Comité Social Territorial.
Le plan de formation du CCAS porte sur les prévisions concernant les actions de formations suivantes :

- Formations d'intégration et de professionnalisation,
- Formation professionnelle tout au long de la vie.
-

Les propositions retenues au titre de l'année 2023, qui ont été soumises à l'avis du Comité Social Territorial reposent sur l'axe prioritaire de formation suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230206-DELIB2023-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

–**L'accès aux savoirs de base** : acquisition de connaissances ou compétences dans le cadre de nouvelles missions ou nouvelles fonctions, acquisition d'un socle de connaissances minimum

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation de l'année 2023 tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial en date du 11 janvier 2023.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

C.C.A.S de DÉVILLE lès ROUEN 76250 Seine-Maritime

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230206-DELIB2023-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 2 février 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-02

Objet

VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE 2023 (22)

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTANT, BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, Madame MAUPU.

Etaient absents excusés : Mesdames NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame GERVAIS, COLIN ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Le budget de la résidence autonomie a été transposé dans un budget annexe, sous nomenclature M22, depuis le 1er janvier 2019 afin de permettre une parfaite lisibilité des dépenses et des recettes (articles R314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Pour 2023, l'objectif demeure l'équilibre financier de la résidence et la poursuite de la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement en proposant aux personnes âgées une offre de logement satisfaisante.

Les dépenses de la résidence autonomie sont constituées de la redevance de transparence versée à SEMINOR, de charges de personnel, de dépenses relatives à l'exploitation du bâtiment (assurances, fluides, maintenance) et des travaux d'entretien et de rénovation.

Dans la continuité des actions menées en 2022, la mise en œuvre des orientations du projet d'établissement sera poursuivie en 2023 avec l'élaboration du projet d'animation. Il sera construit sur la base d'animations thématiques ou saisonnières régulières, complété de nouvelles propositions de sorties et d'activités en partenariat avec des intervenants extérieurs. L'objectif est l'amélioration de l'offre de prestations et de la qualité de l'accueil ainsi que la prévention de la perte d'autonomie.

Les recettes de l'établissement sont composées notamment :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

- des loyers versés par les résidents ;
- du forfait autonomie versé par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- de la subvention de fonctionnement versée par le CCAS d'un montant de 39 184 €.

Le Conseil d'Administration a voté, à l'unanimité, le budget annexe de la résidence autonomie « les Hortensias », présenté par groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement et par titres pour la section d'investissement, et arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Administration BP 2023
DÉPENSES				
GROUPE 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	96 600	121 111	121 111
GROUPE 2	Dépenses afférentes au personnel	84 028	89 044	89 044
GROUPE 3	Dépenses afférentes à la structure	179 850	161 379	161 379
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	**360 478**	**371 534**	**371 534**
RECETTES				
GROUPE 1	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	300 000	300 000	300 000
GROUPE 2	Autres produits relatifs à l'exploitation (*dont subvention du CCAS)*	58 478	69 534	69 534
GROUPE 3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	2 000	2 000
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**360 478**	**371 534**	**371 534**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil d'Administration BP 2023
DÉPENSES				
	Remboursement des dettes financières	**5 000**	**5 000**	**5 000**
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000	5000	5000
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	**13 900**	**1 629**	**1 629**
21	Immobilisations corporelles	13 900	1 629	1 629
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	**18 900**	**6 629**	**6 629**
RECETTES				
	Augmentation des dettes financières	**5 000**	**5 000**	**5 000**
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000	5 000	5 000
	Autres	**3 900**	**1 629**	**1 629**
28	Amortissement des Immobilisations	3 900	1 629	1 629
007	**Déficit prévisionnel d'investissement**	**10 000**		
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**18 900**	**6 629**	**6 629**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

C.C.A.S de DEVILLE lès ROUEN 76250 Seine-Maritime

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 2 février 2023

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2023-01

Objet

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS (M57)

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Mesdames BOUTANT, BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, VIDARD, Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, Madame MAUPU.

Etaient absents excusés : Mesdames NICOLLE ayant donné pouvoir à Madame GERVAIS, COLIN ayant donné pouvoir à Madame DELOIGNON, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

En 2023, le budget primitif du CCAS est axé sur le maintien du montant des dépenses en assurant un haut niveau de qualité des services publics.

Pour le secteur « **Administration générale** » qui correspond principalement aux différentes aides sociales accordées aux plus démunis, aux subventions aux associations et aux dépenses d'ordre général, l'objectif est de maintenir les mêmes aides de manière à continuer à faire preuve de solidarité envers les habitants les plus en difficulté.
Ce secteur comprend également les dépenses de personnel, actuellement 2 agents sont mis à disposition du CCAS par la ville en contrepartie du versement d'une redevance.
Par ailleurs, un montant de 39 184 € est inscrit au budget pour le versement d'une subvention à la résidence autonomie.
Le budget du secteur « administration générale » se compose donc de :
En fonctionnement : 101 920 €
En investissement : 39 598 €

Pour les « **Personnes âgées** », les services et les différentes actions telles que les sorties, voyages et animations sont maintenus, à l'exception du spectacle de printemps, sans augmentation des dépenses.
Il en est de même pour les subventions aux associations.
Le séjour ANCV se déroulera sur une seule session, aussi, les dépenses et recettes afférentes aux voyages et aux frais de transport sont ajustées en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Le budget du secteur « personnes âgées » se compose donc de :
En fonctionnement : 103 037 €
En investissement : 500 €

Pour le secteur « **Résidence autonomie - les Hortensias** » qui fait l'objet depuis le 1er janvier 2019 d'un budget annexe, certaines dépenses ont dû être maintenues dans le budget du CCAS pour l'exercice 2023.
Il s'agit d'une opération d'ordre en dépense d'un montant de 29 561 € (chapitre 042) liée à l'obligation pour le CCAS d'amortir sur 10 ans, les travaux réalisés dans les résidences Camélias et Roseraie et d'amortir les travaux de réfection du parking des Hortensias (pour la 4ème année). Ces travaux s'apparentent à des subventions dans la mesure où ils ont été réalisés dans des bâtiments appartenant à autrui. Ces amortissements ne pouvant être réalisés en nomenclature M22, ils apparaitront donc dans le budget du CCAS pendant toute la durée de l'amortissement.
Le budget du secteur « Résidence autonomie » se compose donc de :
En fonctionnement : 29 561 €
En investissement : 0 €

Les recettes du CCAS sont composées de :
- la subvention municipale qui reste à l'identique au montant versé en 2022 ;
- des recettes spécifiques liées aux missions du CCAS et notamment une participation du Département en contrepartie du suivi des bénéficiaires du R.S.A ;
- des recettes relatives à la tarification des sorties, voyage et gymnastique douce. Toutes les autres manifestations sont proposées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration est appelé à voté, à l'unanimité, le budget principal du CCAS, présenté par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, et arrêté aux sommes suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Pour Mémoire budget BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil Administration BP 2023
DÉPENSES				
	Dépenses réelles de fonctionnement	**231 965**	**196 920**	**196 920**
011	Charges à caractère général	131 898	84 050	84 050
012	Charges de personnel	23 439	22 836	22 836
65	Autres charges de gestion courante *(dont subvention au B A)*	75 928	89 384	89 384
67	Charges exceptionnelles	650	650	650
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	**30 773**	**37 598**	**37 598**
042	Opérations d'ordre entre section	30 773	37 598	37 598
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	**262 738**	**234 518**	**234 518**
RECETTES				
	Recettes réelles de fonctionnement	**262 738**	**234 518**	**234 518**
70	Produits des services, du domaine	66 600	45 800	45 800
73	Impôts et taxes	100	100	100
74	Dotations, subventions, participations	189 138	184 518	184 518
75	Autres prod. de gestion courante	600	600	600
013	Atténuation de charges	6 300	3 500	3 500
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**262 738**	**234 518**	**234 518**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Pour mémoire budget BP 2022	Propositions du Président BP 2023	Vote du Conseil d'Administration BP 2023
DÉPENSES				
	Dépenses d'équipement	**39 235**	**37 598**	**37 598**
21	Immobilisations corporelles	39 235	37 598	37 598
	Dépenses financières	**2 500**	**2 500**	**2 500**
27	Autres immobilisations financières	2 500	2 500	2 500
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	**41 735**	**40 098**	**40 098**
RECETTES				
	Recettes financières	**2 500**	**2 500**	**2 500**
27	Autres immobilisations financières	2 500	2 500	2 500
	Opérations d'ordre	**30 773**		
040	Opérations d'ordre entre section	30 773	37 598	37 598
	Subvention d'investissement	**8 462**		
1311	Etat et établissements nationaux	8 462		
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**41 735**	**40 098**	**40 098**

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20230202-DELIB2023-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/02/2023